

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 JUIN 2021

**DELIBERATION N° DEL-2021/258 : ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DE GRAND PARIS SUD - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE**

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni, à distance, par visioconférence, en application de l'article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le 29 juin 2021 à 19h30, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

**Etaient présents :**

**Commune d'Évry-Courcouronnes :**

Mme Danielle VALERO, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Pierre PROT, Mme Mara DEL MEI GUILBERT, M. Abdelouahab MACHRI, Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, Mme Najwa EL HAÏTE, M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, M. Jean CARON, Mme Carmèle BONNET, M. Alban BAKARY, M. Rémy COURTAUX, Mme Bénédicte LESIEUR.

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Bruno PIRIOU, Mme Martine SOAVI, M. Oumar DRAME, Mme Elsa TOURE, M. Reynal JOURDIN, Mme Safia LOUZE, M. Oscar SEGURA, Mme Pascale PRIGENT, M. Frédéric PYOT, Mme Claire JUBIN.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

Mme Marie-Line PICHERY, M. Fabrice SUBIRADA, Mme Fatiha BENSALÉM, M. Morgan CONQ.

**Commune de Grigny :**

M. Philippe RIO, Mme Fatima OGBI, M. Pascal TROADEC, M. Jacky BORTOLI, Mme Anaïs KÖSE, M. Kouider OUKBI.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Grégory GOBRON, Mme Aurélie MONFILS, M. Serge MERCIÉCA, Mme Véronique GAUTHIER.

**Commune de Combs-la-Ville :**

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles-Edouard ALAPETITE, M. Gilles PRILLEUX.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

Mme Line MAGNE, Mme Stéphanie LE MEUR.

**Commune de Lieusaint :**

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

M. Dominique VEROTS.

**Commune de Cesson :**

M. Olivier CHAPLET, Mme Charlyne PECULIER.

**Commune de Bondoufle :**

Mme Chantal SAMAMA.

**Commune de Lisses :**

M. Michel SOULOUMIAC.

**Commune de Vert-Saint-Denis :**

M. Eric BAREILLE.

**Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :**

M. Yann PETEL.

**Commune de Soisy-sur-Seine :**

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

**Commune de Nandy :**

M. René RETHORE.

**Commune de Saintry-sur-Seine :**

M. Patrick RAUSCHER.

**Commune de Villabé :**

M. Karl DIRAT.

**Commune du Coudray-Montceaux :**

M. Marc GUERTON représentant Mme Aurélie GROS.

**Commune d'Etiolles :**

Mme Amalia DURIEZ.

**Commune de Morsang-sur-Seine :**

M. Olivier PERRIN.

**Absents représentés :**

**Commune d'Évry-Courcouronnes :**

M. Stéphane BEAUDET a donné pouvoir à M. Michel BISSON

M. Francis CHOUMAT a donné pouvoir à M. Medhy ZEGHOUF

Mme Sabine PELLERIN a donné pouvoir à M. Rémy COURTAUX.



**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Maurice POLLET a donné pouvoir à M. Gilles PRILLEUX.

**Commune de Ris-Orangis :**

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à M. Grégory GOBRON.

**Commune de Combs-la-Ville :**

Mme Marie-Martine SALLES a donné pouvoir à M. Gilles-Edouard ALAPETITE.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

M. Julien BERAUD a donné pouvoir à Mme Line MAGNE.

**Commune de Bondoufle :**

M. Jean HARTZ a donné pouvoir à Mme Chantal SAMAMA.

**Absents excusés :**

**Commune de Corbeil-Essonnes :**

M. Alexandre MARIN, Mme Frédérique GARCIA, M. Jean-François BAYLE.

**Commune de Savigny-le-Temple :**

M. Christian BOUDA, Mme Inès MOUCHRIT.

**Commune de Grigny :**

Mme Claire TAWAB-KEBAY.

**Commune de Ris-Orangis :**

Mme Kykie BASSEG, M. Christian Amar HENNI.

**Commune de Combs-la-Ville :**

Mme Monique LAFFORGUE.

**Commune de Moissy-Cramayel :**

M. Christian DUEZ.

**Commune de Saint-Pierre-du-Perray :**

Mme Lisbeth CAUX.

**Commune de Lisses :**

Mme Caroline VARIN.

**Commune de Tigery :**

M. Germain DUPONT.

**Commune de Réau :**

M. Alain AUZET.



**Le secrétaire de séance :** Yann PETEL

Nombre de membres en exercice : 83  
Nombre de membres présents ou représentés : 69

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.141-3 et L.143-18,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6,

Vu l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°DEL-2017/542 du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud en date du 19 décembre 2017 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Grand Paris Sud et fixant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la Conférence des maires du 18 mai 2021,

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui est le projet politique d'aménagement du territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud prend désormais l'appellation de « projet d'aménagement stratégique »,

Considérant la modernisation de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT),

Considérant la nécessité de débattre sur le projet d'aménagement stratégique,

Vu l'avis de la commission politiques publiques en date du 15 juin 2021,

Sur proposition du Président,



Accusé de réception en préfecture  
091-200059228-20210629-DEL\_2021\_258-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2021  
Date de réception préfecture : 12/07/2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de poursuivre l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, selon les prescriptions de l'ordonnance en date du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale.

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Grand Paris Sud.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Votes :  
NPPV : 0  
Abstentions : 0  
Suffrages exprimés : 69  
Majorité absolue : 35  
Votes Pour : 69  
Votes Contre : 0

**Michel BISSON**  
Président

Transmis en Préfecture le 12 JUIL. 2021  
Affiché le 6 JUIL. 2021

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues aux articles L.231-4 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et par les décrets d'application de ces textes. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai deux mois. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*